

## **Plan fédéral relatif à la mise en œuvre du *gender mainstreaming* (2015-2019)**

L'Égalité des femmes et des hommes est un **principe fondamental** des sociétés démocratiques modernes qui est garanti par la Constitution. Depuis la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing il y a 20 ans, la Belgique s'est engagée à renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société en intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques (*gender mainstreaming*). La **loi du 12 janvier 2007** visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales (M.B. du 13 février 2007), prévoit cette intégration au niveau fédéral.

L'accord de gouvernement du 9 octobre 2014, stipule que « *Le gouvernement œuvrera à intégrer la dimension du genre dans chaque domaine politique en vue d'éliminer les inégalités existantes et d'éviter que la politique gouvernementale ne crée ou ne renforce une inégalité entre les femmes et les hommes (gender mainstreaming).* » L'accord précise également que : « *Une attention particulière sera accordée aux différences qui existent entre les femmes et les hommes dans le cadre des réformes socioéconomiques.* »

Dans le cadre de cette législature, nous nous engageons donc à :

- Mettre en œuvre le *gender mainstreaming* en tant qu'approche destinée à concrètement renforcer l'égalité des hommes et des femmes dans la société.
- Tenir effectivement compte de la dimension de genre lors de l'élaboration et l'exécution de nos politiques et d'associer de façon optimale la Secrétaire d'Etat ayant la politique d'égalité des chances dans ses attributions, en sa qualité de point central de coordination et de suivi.
- Accorder une attention particulière à la réalisation de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) établie par la loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative, et plus particulièrement de son thème 3, relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Développer ou améliorer la production de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de genre.
- Promouvoir et soutenir le fonctionnement du groupe interdépartemental de coordination (GIC).
- Veiller à ce que les administrations qui relèvent de nos compétences respectives progressent dans la mise en œuvre des autres dispositions de la loi et de l'arrêté royal du 26 janvier 2010<sup>1</sup> qui les concernent, notamment :
  - la mise en œuvre du *gender budgeting* conformément à la circulaire du 29 avril 2010<sup>2</sup> ;

---

<sup>1</sup> Arrêté royal du 26 janvier 2010 fixant la composition, les missions et les règles de fonctionnement d'un groupe interdépartemental de coordination ainsi que le niveau de qualifications minimales de ses membres en exécution de l'article 8 de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales (M.B. du 8 février 2010).

- l'intégration de la dimension de genre dans les instruments de planification stratégique (plan de management, contrats de gestion,...) ;
- l'intégration de la dimension de genre dans les marchés publics ;
- l'intégration de la dimension de genre dans les subsides.

**Conformément à la note adoptée en Conseil des ministres le 27 mars 2015 et après consultation de la société civile, nous nous engageons plus particulièrement d'ici la fin de la législature à prioritairement intégrer la dimension de genre dans les politiques mentionnées ci-dessous.**

L'intégration de la dimension de genre dans une politique publique se déroule en principe, en 4 phases :

1. Analyser la composition sexuée des groupes ciblés par les politiques.
2. Identifier les différences qui existent entre les situations respectives des femmes et des hommes.
3. Déterminer dans quelle mesure ces différences sont problématiques.
4. Etablir des politiques qui tiennent compte des résultats de l'analyse de genre réalisée et évitent ou corrigent les éventuelles inégalités.

En étroite concertation avec la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances, le Premier ministre soutiendra les engagements pris dans le cadre de ce plan fédéral *gender mainstreaming*. Il veillera au respect de la décision du Conseil des ministres du 27 mars 2015 pour que la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances soit invitée à participer aux concertations au sein du Conseil des Ministres, concernant les politiques qui ont un impact significatif sur l'égalité des femmes et des hommes.

---

<sup>2</sup> Circulaire relative à la mise en œuvre du *gender budgeting* conformément à la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques fédérales.

**Politiques fédérales qui feront prioritairement l'objet d'une intégration de la dimension de genre  
(2015-2019)**

Monsieur **Charles Michel**, Premier Ministre, s'engage à :

1. Poursuivre l'intégration de la dimension de genre dans la communication des autorités fédérales vers les citoyen-ne-s.
2. Réaliser un screening des campagnes de communication des autorités fédérales sous l'angle du genre.

-----

Monsieur **Kris Peeters**, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

Emploi :

1. La sensibilisation et formation autour de la prévention des risques psycho-sociaux au travail.
2. La modernisation du droit du travail en ce compris la question des horaires flottants, la révision de la CCT 85 relative au télétravail et le lancement d'une réflexion générale sur la carrière, le compte carrière et la qualité de l'emploi.

Economie :

1. La production de statistiques (analyse des statistiques en fonction des domaines afin de les ventiler par sexe si ce n'est pas le cas, quand c'est pertinent et pour autant que cela n'aille pas à l'encontre des directives formulées par Eurostat).
2. Le fichier de la Centrale des Crédits aux Particuliers (ventilation par sexe des données relatives aux crédits aux particuliers).

-----

Monsieur **Jan Jambon**, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. La prévention et lutte contre la radicalisation.
2. La Banque de données Nationale Générale (mention du sexe tant des auteurs que des victimes).
3. La formation de base des pompiers.

-----

Monsieur **Alexander De Croo**, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

Coopération au développement :

1. Les deux axes centraux de la réforme de la politique de coopération :
  - l’approche fondée sur les droits : attention pour les capacités à connaître ses droits, les revendiquer et les exercer, identification des obstacles et risques spécifiques, conditions assorties aux efforts de développement, adaptation des modalités de coopération en cas de problèmes ;
  - la croissance économique durable : réunion des conditions nécessaires pour permettre l’entreprise et la participation au marché, travail sur la croissance économique inclusive, amplification et élargissement de la base imposable, attention pour l’agriculture et la sécurité alimentaire, soutien du secteur privé local.
2. La politique intégrée et l’impact attendu d’une concentration et d’une coopération accrue des acteurs nationaux et internationaux.
3. La méthodologie orientée vers les résultats, la transparence et la responsabilité mutuelle, dans le cadre du principe « *more for more* ».

Il veillera à ce que cela soit le cas dans tous les instruments de la coopération au développement (fédérale) belge :

- l’aide bilatérale / CTB (Coopération technique belge) ;
- l’aide multilatérale ;
- l’aide humanitaire ;
- le soutien indirect via les acteurs de la coopération non-gouvernementale ;
- BIO (Société belge d’Investissement pour les Pays en développement).

Agenda numérique, Télécommunications et la Poste :

1. La promotion de la participation de tou-te-s au numérique, la fourniture d’un accès à Internet et aux TIC dans un environnement sûr pour tou-te-s les citoyen-ne-s et entreprises et la réduction de la fracture numérique.
2. La préparation de la population pour les emplois numériques de demain.

-----

Monsieur **Didier Reynders**, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, s’engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. Le rôle de coordination et de soutien des Affaires étrangères lors de l’élaboration d’une approche multidimensionnelle, technique, politique et stratégique.
  2. La protection des droits humains, la défense active de nos valeurs sur la scène internationale et la mise sur pied du premier plan national « entreprises et droits de l’homme ».
  3. Le développement de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC), en ce compris le volet « gestion civile des crises ».
  4. Le fonctionnement des services du SPF, tel que défini dans le Plan d’action *gender mainstreaming* du SPF Affaires étrangères.
-

Monsieur **Hervé Jamar**, Ministre du Budget, chargé de la Loterie nationale, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. Le soutien en vue de l'élaboration du budget général des dépenses, conformément aux directives de la circulaire relative à la mise en œuvre du *gender budgeting*.
  2. Le développement et la mise en œuvre du contrôle interne et les initiatives pour progresser dans ce domaine.
  3. La politique relative à l'intégrité et la conception et mise à jour d'un cadre de valeurs.
- 

Monsieur **Koen Geens**, Ministre de la Justice, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. La politique pénitentiaire et la politique à l'égard des interné-e-s.
  2. La réforme des régimes matrimoniaux et du droit successoral.
- 

Madame **Maggie De Block**, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. Le développement des soins de santé mentale.
  2. L'utilisation d'objectifs de santé concrets pour l'élaboration des politiques.
  3. L'adaptation du système aux besoins de la société et la garantie d'offrir à tou-te-s les citoyen-ne-s des soins de santé de qualité, abordables et accessibles, adaptés à l'évolution des besoins des patient-e-s.
  4. L'implémentation de « l'agenda pour le développement post-2015 » et la révision des « objectifs UE 2020 ».
  5. L'examen des investissements liés à l'accès aux médicaments.
- 

Monsieur **Daniel Bacquelaire**, Ministre des Pensions, s'engage à intégrer la dimension de genre dans:

1. La modernisation de la dimension familiale des régimes de pension (partages des droits, droits dérivés, cohabitation légale).
- 

Monsieur **Johan Van Overtveldt**, Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, s'engage à :

1. Relancer la *Task Force* « *gender mainstreaming* » au sein du SPF Finances pour :
  - analyser la politique et éventuellement faire et budgétiser des propositions concrètes suite aux réformes socio-économiques (avec une attention particulière

concernant le bonus fiscal à l'emploi, les dépenses professionnelles déductibles, la stimulation de l'épargne-pension, ...);

- évaluer la CIR 92 sous l'angle du genre et faire des propositions d'ajustements si des différences de genre sont constatées.

2. Intégrer la dimension de genre dans :

- l'établissement du plan de management et des plans opérationnels du SPF Finances ;
- la production de statistiques (analyse des statistiques en fonction des domaines afin de les ventiler par sexe si ce n'est pas le cas et quand c'est pertinent).

-----

Monsieur **Willy Borsus**, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

Intégration sociale :

1. La politique d'activation et la réforme des instruments d'activation socio-professionnels dont dispose les CPAS, comme l'exemption socio-professionnelle et le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS).
2. La simplification et l'harmonisation des réglementations relatives aux différentes catégories de bénéficiaires.

Classes moyennes, Indépendants, PME :

1. La conversion du statut de conjoint-e aidant-e en contrat de co-entrepreneur-euse.
2. L'adoption d'un cadre légal relatif à l'obtention d'une dispense de cotisations.
3. Les données relatives aux dispenses de cotisations (ventilation par sexe des données, cf. Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » de la Commission européenne).

-----

Madame **Marie-Christine Marghem**, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. L'évaluation des tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité.
2. L'évaluation (et éventuelle restructuration/adaptation) des fonds sociaux d'énergie.

-----

Monsieur **Steven Vandeput**, Ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

Défense :

1. La participation à des missions telles que la Mission de formation de l'UE au Mali, l'opération *Resolute Support Mission* (RSM) en Afghanistan, la mission de l'OTAN *Baltic Air Policing* et les programmes de partenariat militaire (PPM) en Afrique, ainsi que la planification de déploiement opérationnel.

2. Le renforcement de la crédibilité de la Défense au sein de l'OTAN.

Fonction publique :

1. La simplification/modification du statut.
2. La simplification des régimes de travail à temps partiel.
3. Le développement du cadre légal visant à régler le travail intérimaire au sein de l'administration fédérale.
4. La prise en compte du principe CAA (compétences acquises ailleurs) et la reconnaissance des compétences certifiées, expériences et formations dans le recrutement ou l'engagement du personnel.
5. La révision de la politique de rémunération (orientée vers les prestations).
6. La révision de la politique d'évaluation (orientée vers les résultats).
7. Le développement de nouvelles formes de travail (télétravail, travail flexible, mobilité temporaire, etc).

-----  
Madame **Jacqueline Galant**, Ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. L'amélioration de l'enregistrement des accidents de la route auprès de la police, des hôpitaux, des assurances (ventilation des données par sexe).
2. L'analyse de la cause des accidents.
3. Les contrats de gestion de la SNCB (statistiques 'voyageurs' ventilées par sexe, mesures qualité du service, rapports d'activité,...) et d'Infrabel (infrastructures adaptées, sécurité dans les gares,...).
4. Le renforcement de la sécurité des usager-ère-s et du personnel dans les gares et à leurs abords ;
5. L'évaluation de la politique de gratuité (composition sexuée des catégories concernées).
6. Le débat global sur la mobilité mené au sein du Comité exécutif des ministres de la mobilité et des études demandées dans ce cadre.
7. La stimulation de l'utilisation du vélo.

-----  
Monsieur **Pieter De Crem**, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du Commerce extérieur, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. Le développement d'initiatives concrètes avec toutes les autorités compétentes, dans les limites de ses compétences, pour arriver à une analyse et à une stratégie cohérente.
2. La protection des droits de l'homme, la défense active de ces valeurs à l'échelle internationale et l'assistance à l'élaboration du premier plan national « les entreprises et les droits de l'homme ».

Monsieur **Bart Tommelein**, Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

1. La détection des victimes d'exploitation économique (traite des êtres humains).

-----

Madame **Elke Sleurs**, Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes adjointe au ministre des Finances, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

Lutte contre la pauvreté et Politique des grandes villes :

1. La rédaction du troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté.
2. La poursuite du développement et du renforcement du réseau des fonctionnaires fédéraux de lutte contre la pauvreté.
3. L'objectivation des contributions alimentaires.
4. L'adoption d'un second plan de lutte contre la pauvreté infantile.
5. Les mesures que les villes peuvent prendre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.

Politique scientifique :

1. Les contrats de gestion des établissements scientifiques fédéraux (ESF).
2. La contribution des ESF à l'enseignement, à la diversité, aux soins de santé et aux objectifs sociaux.
3. L'ouverture des collections et des archives au grand public, l'objectif de toucher le plus large public possible, la promotion du développement des aspects muséologiques du service public et l'engagement d'éviter ou de supprimer les obstacles.
4. Les aides, primes et subsides fédéraux et le fonctionnement du groupe de recherche universitaire à ce sujet.
5. L'actualisation du rapport 'BRISTI' et l'évaluation pour l'avenir.

Personnes handicapées :

1. L'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
2. La production de statistiques relatives aux personnes handicapées.
3. Les projets-pilotes qui visent à soutenir les personnes handicapées qui souhaitent accéder au marché du travail.

-----

Monsieur **Theo Francken**, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, s'engage à intégrer la dimension de genre dans :

Simplification administrative :

1. L'informatisation de la collecte de données et de la gestion des centres d'accueil, dans le cadre des procédures d'asile et de migration.
2. L'amélioration de la qualité des AIR (analyse d'impact de la réglementation).

Asile et migration :

1. L'adaptation et l'optimisation du modèle d'accueil existant.
2. La réinstallation des réfugié-e-s vulnérables.
3. La réalisation d'une politique de retour de qualité, humaine et durable, y compris l'optimisation de l'équipe de soutien social et psychologique et les formations pour les accompagnateurs.